

Préfecture
Direction des la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et du cadre de vie

Affaire suivie par Nadine Peyroux

☎ 05 55 20 55 80
☎ 05 55 20 56 04

Courriel : nadine.peyroux@correze.gouv.fr

Tulle, le **20 DEC. 2019**

Le préfet de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les membres de la
commission de suivi de site des anciens sites
miniers uranifères de la Corrèze
(liste ci-jointe)

Objet : Commission de suivi de site (CSS) des anciens sites miniers uranifères de la Corrèze.

Je vous confirme que la réunion annuelle de la commission de suivi de site aura lieu le :
jeudi 30 janvier 2020 à 14h30
salle Souham à la préfecture.

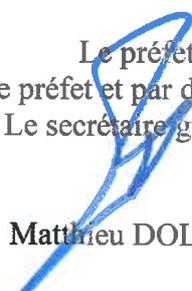
L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 3 décembre 2018
- 2- Bilan de la surveillance des sites : le longy à Millevaches et la Porte à St-Julien-Aux-Bois (ORANO)
- 3- Bilan sur les inspections en Corrèze : Sites de La Barrière à Darnets, Le Peuch à Eyrein et Le Jacquet à Davignac (DREAL)
- 4- Point d'information sur les Déclarations d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT) en cours et à venir et sur l' AP1 (arrêté de 1er donné acte) signé de La vedrenne à Egletons (DREAL)
- 5- Questions diverses.

Les documents concernant cette réunion seront disponibles, à compter du **16 janvier 2019**, sur le site Internet de la DREAL Nouvelle Aquitaine à l'adresse suivante : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/commissions-de-suivi-des-anciens-sites-miniers-a1955.html> dans la rubrique Prévention des risques/risques technologiques/risques industries extractives/mines/après-mines/mines d'uranium/commission de suivi de sites.

En cas d'impossibilité de votre part de participer à cette commission, vous voudrez bien en informer, dans les meilleurs délais, votre suppléant ainsi que mes services afin de s'assurer que le quorum sera atteint.

Le préfet,
P/le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Matthieu DOLIGEZ

CONVOCATION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DES ANCIENS SITES URANIFÈRES
30 janvier 2020

- M. le préfet ou son représentant
- Mme le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine ou son représentant
- M. le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- M. Jean-Marie Taguet, titulaire, conseiller départemental, Mme Laurence Dumas, suppléante, conseillère départementale du canton d'Argentat
- Mme Nicole Bardi, titulaire, maire d'Auriac, M. Michel Gicquel, suppléant, maire adjoint d'Auriac
- M. Francis Hourtoule, titulaire, maire de Saint-Julien-aux-Bois, M. Daniel Caraminot, suppléant, maire de Davignac
- M. Jean-François Menuet, titulaire, maire de Meyrignac-l'Eglise, M. Michel Brette, suppléant, maire de St Augustin
- M. Jean Aout, titulaire, maire de La Chapelle-Spinasse, M. Jean-Louis Faure, suppléant, maire de Darnets
- Mme Bernadette Maleyrat, maire-adjoint de Millevaches, Mme Sylvie Prabonneau, suppléante, maire de Millevaches
- M. Patrick Chabrilanges, titulaire, président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Daniel Noual, suppléant Fédération Dale de la pêche
- Mme Catherine Hornebeck, titulaire, représentant la fédération départementale Corrèze Environnement, Mme Cathy Mazerm, suppléante, Fédération Dale Corrèze environnement
- M. Antoine Gatet, titulaire, représentant l'association « Sources et Rivières du Limousin », M. Ludovic Jomier, suppléant, association Sources et Rivières du Limousin
- M. Jean-François Valladeau, chef du pôle nucléaire de proximité Division ASN Bordeaux
- M. Jean Rillard, hydrogéologue – BRGM
- M. Marc Rateau, agence de l'eau Adour Garonne
- Représentants de la société Orano Mining (ex-Areva)
- le responsable territorial pour la Corrèze, titulaire, le responsable suivi environnemental, suppléant
- le directeur Après-mines France Ets de Bessines, titulaire, le chef de projet réaménagement, suppléant
- le responsable Etudes et Travaux, titulaire, le technicien Travaux, suppléant
- un salarié protégé d'Orano Mining

(En cas d'empêchement, les membres titulaires sont invités à prévenir leurs suppléants ainsi que la préfecture/BECV)